

# PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

En tant qu'auteur de votre thèse, vous en avez la propriété intellectuelle et vous êtes responsable du contenu.

Afin de valoriser au mieux votre travail, vérifiez que vous avez respecté ces règles :

## Evitez le plagiat et citez vos sources

Vous attestez ainsi de :

- l'originalité de votre thèse
- votre sens de l'éthique scientifique

Cela facilite le repérage des sources par le lecteur

## Si vous avez des articles en cours de rédaction/validation :

Consultez la politique des éditeurs sur le droit des auteurs et l'auto-archivage :

[www.sherpa.ac.uk/romeo/](http://www.sherpa.ac.uk/romeo/) et <https://heloise.ccsd.cnrs.fr>

## Demandez l'autorisation pour utiliser dans votre thèse des schémas, graphiques, images, etc. déjà publiés

### Par conséquent, pensez au choix de diffusion de votre thèse

Voir la fiche «Diffusion de la thèse»

## Loi pour une république numérique

Si un ou plusieurs travaux composant votre thèse sont publiés dans un périodique, vous disposez du droit de mettre à disposition gratuitement sur une archive ouverte la version acceptée pour publication, même après avoir accordé des droits exclusifs à l'éditeur :

- Dès lors que l'éditeur met lui-même ces travaux gratuitement à disposition par voie numérique
- Ou à l'expiration d'un délai de 6 mois pour une publication dans le domaine des sciences, de la technique et de la médecine et de 12 mois dans celui des sciences humaines et sociales. Délai courant à compter de la date de la première publication.

Ces travaux doivent avoir été financés au moins pour moitié par des fonds publics français ou de l'Union Européenne. Il faut veiller à recueillir l'autorisation des éventuels co-auteurs.

## Vous avez la possibilité de mettre vos travaux sous licences Creative Commons

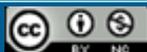
Il s'agit d'un complément au droit d'auteur, en proposant des offres de mise à disposition d'une œuvre sous certaines conditions.

Pour plus d'informations : <http://creativecommons.fr/>

université  
PARIS-SACLAY

Pour en savoir plus:

- La fiche « Je publie, quels sont mes droits » faite par le CNRS et des fiches sur le droit d'auteur : <https://www.ouvrirlascience.fr/je-publie-quels-sont-mes-droits/>
- <http://parisdescartes.libguides.com/content.php?pid=342640&sid=28018554>
- Produire et Publier de FORM@DOCT – FORMation A distance en information DOCUMENTation pour les doctorants : <https://formadoct.doctorat-bretagne.fr/produire> et <https://formadoct.doctorat-bretagne.fr/publier>



Réseau des bibliothèques de l'université Paris-Saclay - Services des thèses, 24/11/2020